

Mettre en place son règlement intérieur

Organisation générale :

Chaque session de formation se déroulera en intra ou inter entreprise.

Objectifs généraux :

- Définir les règles de fonctionnement de votre entreprise
- Rédiger efficacement votre règlement intérieur
- Clarifier le pouvoir disciplinaire de l'employeur et respecter les procédures
- Clarifier les règles en matière d'hygiène et sécurité dans votre entreprise et respecter les procédures

Objectifs pédagogiques :

Les candidats devront être capable à l'issue de cette formation de :

- Définir, élaborer, et savoir diffuser votre règlement intérieur dans votre entreprise
- Connaître les clauses obligatoires et interdites
- Définir les domaines du règlement intérieur et mettre en œuvre des procédures en matière :
 - De sécurité ;
 - D'hygiène ;
 - De conditions de travail ;
 - Des règles générales et permanentes de vie dans l'entreprise ;
 - De harcèlement moral et sexuel
- Identifier les sanctions applicables et les recours possibles du salarié
- Connaître les mesures de publicité du règlement intérieur

Programme résumé de la formation (contenu détaillé ci-après) :

Session de formation composée d'1 séquence pédagogique :

Séquence A (1 jour) : Le règlement intérieur.

Prérequis :

- Savoir travailler en équipe (collaborer, respecter, communiquer, dialoguer, associer, motiver, anticiper, participer à l'efficacité collective).
- Posséder des compétences rédactionnelles et de synthétisation.
- Posséder des notions de base en droit social et en sécurité au travail.

Public(s) concerné(s) :

- Dirigeant
- Responsable RH
- Collaborateur du service du personnel
- Manager opérationnel
- Représentant du personnel

Moyens utilisés et supports pédagogiques :

Ceux-ci pourront varier selon, le site, la séquence pédagogique, et les besoins identifiés en formation.

- Supports de cours et ressources pédagogiques (propriété de FG PARTENAIRE PREVENTION) tels que le règlement intérieur, note de sécurité, note de direction...
- Documentations techniques diverses,
- Documentations réglementaires et législatives,
- Tout outil ou machine, pouvant illustrer de façon concrète les apports théoriques,
- Ordinateur portable,
- Projecteur vidéo (ou affichage sur grand écran LCD),
- Paperboard et/ou tableau blanc.

Modalités pédagogiques :

Méthodes pédagogiques utilisées :

Les formations sont étayées par :

- Animation du groupe, ou sous-groupes selon séquences pédagogiques (ateliers),
- Briefing /débriefting sur l'atteinte des objectifs en individuel et/ou collectif, afin de réguler et personnaliser la formation,
- Apports théoriques et pratiques transférables sur les postes de travail,
- Mises en situations concrètes, argumentées, illustrées par le formateur, par le biais d'exemples vécus en entreprise ou de cas pratiques (retour d'expériences),
- Échange de pratiques entre stagiaires et formateur,
- Exercices pratiques basés sur les documents et outils de l'entreprise,
-

Formateurs intervenants (selon domaines de compétences et séquences pédagogiques) :

Guy FIECHA, Formateur, Gérant FG Partenaire Prévention

Domaines de compétences en lien avec la formation délivrée :

- Formateur à l'Évaluation des risques professionnels (EVRP) par le réseau prévention CARSAT/INRS
- Spécialiste, conseiller technique, auditeur, rédacteur en sécurité du travail et prévention des risques professionnels.
- Spécialiste, conseiller technique, auditeur, rédacteur en Code du travail, de Sécurité Sociale
- Ancien Vérificateur, inspecteur électricité, levage, machines Bureau Véritas.
- animateur sécurité (Diplôme délivrée par l'UIMM) dans le domaine de l'industrie.
- Homme ressource sécurité routière (formé par la CARSAT).
- Assistant technique sur dossier pénal auprès des avocats (en cours d'accréditation expert judiciaire)
- Ancien Administrateur au Conseil d'Administration de la CPAM de l'Aisne
- Ancien Administrateur à l'Observatoire Départemental du Dialogue Social de la DIRECCTE pour le département de l'Aisne

Évaluation finale et sanction de la formation :

Évaluation :

- L'appréciation des résultats et des acquis des stagiaires à l'issue de la formation, se fera au travers de la mise en œuvre d'une évaluation permettant de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances dont la maîtrise constitue l'objectif initial de l'action.

Sanction de la formation :

À l'issue de la formation, chaque stagiaire se verra remettre une attestation de formation précisant :

- L'intitulé exact,
- La nature,
- Les objectifs pédagogiques,
- Les dates,
- La durée effectuée,
- Le/les intervenant(s),
- Les résultats de l'évaluation des acquis (selon l'échelle suivante : Non acquis, en voie d'acquisition, acquis, maîtrisé).

Durée totale de la formation :

1 jour ouvré (7 heures)

Coût de la prestation :

Nous contacter.